

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 février 2015

L'an deux mil quinze, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise THÉLU, Maire, en suite de convocation en date du 29 janvier 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : THÉLU Françoise, DELCUSE Fabrice, DENIS Arlette, GARBE Bertrand, LEULIET Sylvain, MARIETTE Michel, COURBO Laurent, LEBEL Frédéric, LELEU Hugues, LEROY Marianne, ÉVRARD Lucie, LEROY Grégory, DELIGNY Éva

Etaient absents : BEUVAIN Yves, (pouvoir donné à THÉLU Françoise), DUHAMEL Jean-Marc

Madame Lucie ÉVRARD a été élue secrétaire.

1/ 01-2015 Mise à jour du tableau des tarifs de location de la salle « Au Chant des Oiseaux »

La séance ouverte, Mme la Présidente explique qu'il n'existe pas de tarif pour une réunion organisée par une association de la commune à la salle « Au Chant des Oiseaux ». Il conviendrait alors de préciser la gratuité de ces locations dans la grille tarifaire initialement votée en 2010.

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée délibérante décide d'ajouter la ligne suivante à la grille des tarifs de locations actuelles:

Utilisation	Petite	Grande	Toutes
	Commune	Commune	Commune
Réunion pour association de GOUY-SAINT-ANDRE	Gratuit	Gratuit	Gratuit

2/ 02-2015 Choix de l'entreprise pour le remplacement de chaudières

Bertrand GARBE, adjoint, explique qu'une réunion de travail a eu lieu avec les membres de la commission « bâtiments et sécurité » afin d'étudier les trois devis reçus pour les travaux de remplacement de chaudières à la mairie, la bibliothèque et la cantine.

Monsieur GARBE présente ainsi les devis étudiés qui étaient:

- L'entreprise ACLEROM située à Nempont Saint Firmin pour un montant HT de 14 512€.
- L'entreprise FRANCE CHAUFFAGE située à BEURAINVILLE pour un montant HT de 10 910,50€.
- L'entreprise VSA située à Buire-le-Sec pour un montant HT de 14 668,60€.

La commission qui a analysé ces devis, estime que la proposition de l'entreprise VSA est la plus satisfaisante, notamment au niveau des prestations et des garanties.

Après discussion et à 13 voix pour et 1 abstention, l'entreprise VSA est choisie par le conseil municipal afin de réaliser les travaux de remplacement de chaudières, pour un montant de 14 668,60€ HT.

L'Assemblée Délibérante décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au compte 2135 du budget primitif 2015 de la commune et autorise Madame THELU a signé tous les documents relatifs à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les subventions aux associations :

Madame THELU rappelle qu'en septembre dernier, un courrier avait été adressé aux associations communales leurs demandant d'une part les dates de leurs manifestations pour l'année 2015, et d'autre part un bilan financier. Il s'est avéré que seules les dates des manifestations prévues ont été retournées en mairie. Une réunion de travail sera organisée pour étudier la question des subventions avant le vote du budget 2015.

- Organisation des TAP :

Suite à la réunion qui a lieu en mairie avec les enseignantes, le conseil d'école et le conseil municipal, il en est ressorti que le créneau horaire des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) actuel est certes un peu court mais semble le mieux convenir pour le moment. Il a été rappelé que pendant ces TAP, des activités diverses et bien organisées étaient mises en place par Isabelle.

- Sécurité aux heures de sortie de l'école :

Des zones de stationnement et d'interdiction de stationnement ont été matérialisées aux abords de l'école.

Néanmoins, la traversée du passage pour piétons n'est pas toujours respectée. A la demande du conseil municipal, Madame THELU se renseignera sur la possibilité de mettre un employé communal aux heures de sortie et sur la responsabilité de la commune en cas de problème.

Il a été rappelé que les enfants, une fois sortis de l'enceinte de l'école, sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Le maire, Françoise THELU